

Un très mauvais scénario !



Les 15 et 16 Octobre, le Ministre de l'Education nationale a présenté aux organisations syndicales les propositions qu'il retenait du rapport issu de la concertation. Celles-ci aboutiront, dès le retour des vacances d'automne, à la présentation d'un projet de loi qui sera discuté dans la foulée au Parlement.

22 Octobre 2012

Le scénario envisagé organise non seulement la disparition du service public d'orientation de l'EN par le transfert des CIO aux Régions, mais aussi la mise en place d'une double autorité pour les CO-Psy et les DCIO, celle de l'Etat pour ce qui relève du travail dans les établissements, celle de la Région pour le travail dans le SPTO (Service Public Territorialisé de l'Orientation).

Sommaire :

- *Les annonces du Ministre*
- *Les conséquences de ce scénario*
- *Les réactions des organisations syndicales*
- *Réagir!*

Les annonces du Ministre le 16 Octobre

Le SPTO correspond à un engagement de la campagne présidentielle. L'ARF demandait un transfert de l'ensemble des missions de formation professionnelle et d'orientation. L'engagement signé avec le Premier Ministre leur confie le pilotage de l'évolution de la carte des formations et la modernisation, la coordination et l'animation du SPTO.

V. Peillon a présenté l'ensemble des mesures qu'il comptait prendre :

1 L'Etat garderait la définition de la politique d'orientation au niveau national. Il resterait chargé de l'information et de l'orientation des élèves et des étudiants dans les établissements scolaires

2 Les Régions assureraient les compétences de mise en réseau et d'animation de tous les services qui concourent à l'information et à l'orientation.

3 Les Régions établiraient les normes de qualité pour l'exercice des missions et labelliseraient les structures et les dispositifs.

Consultez

Sur le site du SNES

WWW.snes.edu/nosmiers/copsyetdcio

Les déclarations lors des ateliers

Les contributions

Les communiqués de presse

Les annonces du Ministre (suite)



- 4 Les Régions prendraient en charge les CIO qui sont chargés d'accueillir le public scolaire et non scolaire, détermineraient leurs missions et en assureraient la construction, l'équipement et la maintenance.
- 5 Les COP-Psy exerceraient dans les CIO et dans les établissements du second degré. Ils conserveraient leur statut et seraient toujours administrés par l'Etat. Ils seraient placés sous l'autorité fonctionnelle des Régions quand ils travailleraient dans les CIO par une convention signée entre le Recteur et le Président de Région.
- 6 Des modules de formation aménagés dans les ESPE seraient prévus pour la formation des Copsy.

Les conséquences d'un tel scénario

L'existence des CIO serait-elle préservée ?

Les CIO ne seraient plus services de l'Education nationale mais deviendraient des services régionaux du SPTO avec d'autres missions et d'autres conditions d'exercice. Ils n'auraient plus de CIO que l'étiquette et pourraient se trouver regroupés dans des espaces polyvalents uniques pour rationaliser les dépenses. Sauf à considérer que des structures qui n'auraient pas les mêmes missions, pas les mêmes modes de fonctionnement, ni les mêmes financements, resteraient quand même des « CIO », il est clair que les CIO que nous connaissons ne pourraient, dans ce scénario, se maintenir. Leurs missions institutionnelles d'information, de formation et d'observatoire du district disparaîtraient. On se demande d'ailleurs si le MEN en a bien mesuré toutes les conséquences, du point de vue du fonctionnement des procédures et de l'accueil de certains publics (ENAF par exemple).

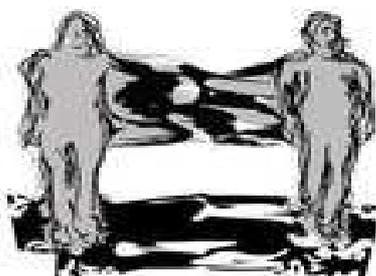
Que feraient les CIO ?

Les missions des CIO seraient en rapport avec les nouvelles compétences des Régions sur la chaîne formation/orientation/insertion et avec l'acte III de la décentralisation. Lors du dernier congrès de l'ARF, les Régions ont revendiqué leur rôle et leur expérience en matière de formation et d'orientation. Il s'agirait donc de recevoir tous les publics, d'informer de manière persuasive les jeunes de l'ouverture de certaines formations professionnelles « porteuses », de repérer les décrocheurs, d'accompagner les décrochés et plus généralement tous les publics n'ayant pas eu accès au premier niveau de qualification, vers une solution adaptée, dans le cadre des propositions régionales (cf préconisations de la conférence sociale). Etant donné la situation de l'emploi, nul doute qu'il y ait matière à s'y employer à 200%

La labellisation serait de la compétence de la Région selon des critères établis localement. Aucun cadrage national n'est annoncé. Selon les situations locales, tel ou tel organisme ou association pourrait donc obtenir un label et s'en prévaloir pour intervenir auprès des publics scolaires.

Que se passerait-il pour les personnels ?

Le MEN annonce que les CO-psy et les DCIO resteront fonctionnaires de l'Etat et gérés par l'Etat. Mais les CIO devenant services régionaux, ils ne pourraient plus y être nommés. Où seraient-ils rattachés alors ? Dans un établissement scolaire ? Auprès du DASEN comme les assistants de service social ? Rien n'est dit sur le sort des directeurs de CIO, ni des personnels administratifs. Dans un cas comme dans l'autre, c'est l'existence même des équipes de CIO qui disparaîtrait.



Quelles conséquences sur nos missions et nos conditions de travail ?

Même si le Ministre déclare que les missions resteront les mêmes, dans les faits les activités seraient transformées par le biais des accords entre Recteurs et Régions, selon les priorités définies par chaque Région, en direction des publics salariés et demandeurs d'emploi. Une fois sous l'autorité fonctionnelle des Régions, les CO-Psy devraient se conformer à des commandes (participer à des salons, recevoir et accompagner certains publics, etc...). La concurrence entre les deux « donneurs d'ordre » exposerait les collègues à des conflits de priorité, d'indépendance et de qualité du travail. De quoi augmenter, encore un peu plus, la maltraitance institutionnelle !

Il n'existe actuellement aucun fonctionnaire de l'Education nationale ayant cette double tutelle.

Il s'agit d'une mise à disposition forcée et d'une décentralisation déguisée.

Le Décret de 2011 serait-il réécrit ?

Grâce aux amendements déposés par le SNES au CTM, les CO-Psy et les DCIO sont affectés dans un CIO. Les CIO devenant service de la Région, il faudrait modifier leur lieu d'affectation. Il est à craindre que le contenu des missions pour lequel nous nous sommes battus en 2010 ne soit revu aussi pour être plus conforme aux nouvelles compétences des Régions. La formation est également dans le collimateur et nous n'avons reçu aucune réponse à nos interrogations sur le maintien des CFCO et sur le DECOP.

Les conditions d'exercice seraient-elles modifiées ?

Il est à craindre que les dispositions sur les horaires et les congés ne soient attaquées par notre hiérarchie, pour rendre « faisable » ce qui ne le serait pas dans le cadre des 27h30. Déjà, dans plusieurs académies, de nouvelles circulaires fleurissent, rognant sur les vacances au nom d'une nécessaire harmonisation. Si une partie de notre service se fait dans un cadre régional, certains ont déjà pensé que l'horaire pourrait se calculer sur la base de 35 heures. Un demi-service pour la Région équivaldrait ainsi à 17h30 auquel s'ajouterait la moitié de notre horaire hebdomadaire, 13 H 45, soit 31h15 !



Les Réactions des organisations syndicales.

La FSU, la CGT, FO, Sud Education ont dit leur totale opposition à de telles mesures. L'UNSA s'est montrée prudente en particulier sur la double autorité pour les personnels. Seul le Sgen-CFDT a dit son « accord avec l'architecture proposée sous réserve que tous les COP soient affectés dans des CIO ».

Ni l'argent, ni le beurre !

Dans des publications récentes, d'aucuns essaient de convaincre les collègues que le danger serait entre une nomination dans un établissement scolaire et la préservation des CIO, par l'entrée sans réserve dans le SPTO. Or, le scénario de régionalisation, présenté par le Ministre, non seulement rattacherait les personnels à un établissement scolaire ou à l'IA, mais il ferait également disparaître les CIO tels que nous les connaissons, avec d'autres missions et d'autres conditions d'exercice. C'est un scénario « perdant- perdant » qui nous est proposé ici !



Il est encore temps d'empêcher la mise en place de ce scénario catastrophe et d'exiger, non pas le retour au statu quo, mais une amélioration sensible pour le public comme pour les personnels.

Le SPOEN et les CIO ne sont pas solubles dans les guichets uniques !

Le cœur du métier de copsy n'est pas le conseil « hors sol » coupé du travail en amont et en aval, avec les élèves et les équipes !

Les CO-Psy et les DCIO ne sont pas corvéables à merci !

Le SNES vous appelle dès à présent à informer largement tous les collègues, à débattre, et à alerter les enseignants, les parents et les élus (voir courrier sur le site). Il faut faire évoluer ces propositions !



Dès maintenant adressez des messages au Ministre et aux Recteurs. Le SNES a invité tous les syndicats à se réunir le 23 octobre pour envisager, en fonction des dernières informations, les initiatives à prendre en commun. Il faut créer tous ensemble, les conditions d'une autre rédaction de la loi, du maintien des CIO, au sein de l'EN, de nos missions et de notre statut.